

ASLV site : www.valrasrandosloisirs.com

Siège social : 4, rue du Chalut 34350 VALRAS - Plage

Local de la marche : Bld du Commandant l' Herminier 34350 VALRAS Plage

ASLV

Secrétariat et courrier électronique : mangenotdenis34350@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION à ASLV 2024/2025

Cotisation annuelle : **25 €/personne et 50 €/couple.**

Les règlements peuvent se faire par virement ou par chèque à l'ordre de ASLV et s'effectuent au local ou par courrier à l'adresse suivante : → **ASLV 4, rue du Chalut 34350 VALRAS – Plage**

Les départs se font au local Espace Combes - Bld du Commandant l'Herminier 34350 VALRAS Plage.

- Le mardi: sortie à la journée, départ à 8h30 prévoir pique-nique
- Le vendredi : sortie l'après-midi départ 13h30

Tarif du covoiturage → 7 € le mardi et 6 € le vendredi

Un supplément *pourra être demandé pour des distances supérieures à 80 km.*

Merci de remettre le bulletin d'adhésion à ASLV ci-après, dûment complété et signé, avec paiement correspondant. *Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au Président de l'association : Mr Alain BRUNEL 4, rue du Chalut 34350 VALRAS Plage (06.74.51.11.23)*

BULLETIN D'ADHESION ASLV 2024/2025 - Date limite le 15/10/2024 pour un renouvellement de l'adhésion.

NOM:.....**Prénom :**.....

Date de naissance : / /19

Pour les couples **NOM et Prénom** du conjoint :

Date de naissance : / /19

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Montant du règlement :par virement ou par chèque à l'ordre de l'Aslv (rib au verso)

Adresse électronique :

Téléphone domicile : portable :

(Très important !)N° à joindre en cas de problème survenu au cours d'une randonnée ou d'une sortie:.....

J'ai noté que le règlement intérieur, la Charte du randonneur, ainsi que les statuts de l'ASLV sont consultables sur le site internet et peuvent m'être adressés sur simple demande.

Date et signature de l'adhérent :

RIB ASLV	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	13506	10000	85174703464	20
RIB ETRANGER	FR76 1350 6100 0085 1747 0346 420			BIC AGRIFRPP835

Domiciliation : CREDIT AGRICOLE VALRAS-PLAGE 04 67 17 56 71

Nom et adresse du Titulaire : ASSOCIATION SPORTIVE LOISIRS VALRASSIENNE
7 RUE DE BACCHUS
34350 VENDRES

La Charte du Randonneur

LE RANDONNEUR A DES DROITS MAIS AUSSI DES DEVOIRS IL N'OUBLIE PAS QUE L'ANIMATEUR EST BENEVOLE.

Il choisit le niveau de la randonnée en fonction de sa condition physique du moment.

Il est motivé et respecte la vie de groupe et la vie associative. Au sein de ce groupe il agit en participant responsable.

Il applique les consignes, les conseils et les décisions de l'animateur.

Il a un équipement adapté et un ravitaillement correspondant aux conditions de la randonnée choisie.

Par son comportement il préserve la sécurité de tous.

Il informe le ou les responsables d'un arrêt imprévu ou de problèmes.

Il respecte l'environnement, les cultures, les récoltes et les biens d'autrui.

Conclusion

Un randonneur est: Motivé, Responsable, Respectueux des règles de vie et de l'environnement